Dossier presse
Recrutement de familles d'accueil pour des mineurs en difficulté
15 novembre 2011

I. Pourquoi recruter de nouvelles familles d'accueil ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 7.500 enfants sont hébergés ailleurs que chez leurs parents dans le cadre d'une prise en charge par le secteur de l'Aide à la jeunesse, en raison des difficultés que connaissent le jeune et/ou ses parents sur le plan social, psychologique ou matériel. Parmi eux, environ 3400 jeunes vivent en famille d'accueil. Les 4.000 autres jeunes sont placés dans des services de l'Aide à la jeunesse ou en internat.

L'accueil familial s'organise dans le cadre de l'aide acceptée (les parents consentent que leur enfant soit hébergé ailleurs) ou de l'aide contrainte (leur enfant est hébergé ailleurs suite à une décision d'un juge même si les parents ne sont pas d'accord).

La demande de prises en charge en famille d'accueil augmente chaque année. La Ministre de l'Aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck, souhaite donc élargir le réseau de familles d'accueil sélectionnées de la Fédération Wallonie-Bruxelles en lançant une campagne de recrutement auprès du grand public.

Il s'agit d'abord de sensibiliser le grand public au fait que de nombreux jeunes attendent une famille d'accueil. Mais aussi d'inciter les citoyens à se porter candidat pour accueillir un jeune.

La Ministre Huytebroeck tient aussi à valoriser les familles qui accueillent déjà, pour qu'elles fassent du « bouche à oreille » autour d'elles.

L'objectif est de recruter 200 familles en tenant compte du fait que la procédure de recrutement des familles d'accueil est longue et que certaines de ces familles, pour de multiples raisons, renoncent à leur projet durant cette période.

En sachant, par ailleurs, qu'il manque de familles pour des jeunes plus âgés car les familles d'accueil candidates se proposent d'abord pour des enfants de quelques mois à 4 ans.

Cette campagne a été préparée avec la Fédération des services de placement familial et l'administration de l'Aide à la jeunesse (DGAJ).

La campagne lancée ce 15 novembre est déclinée sous forme :

- d'**affiches** (10.000) diffusées en Wallonie et à Bruxelles (via les commerces, les maisons communales, les salles d'attente de médecins, les pharmacies, les lieux culturels et sportifs, …) ;
- de **cartes postales** (5.000) diffusées en Wallonie et à Bruxelles ;

- de **spots radio** (60 passages sur Viva Cité, Bel RTL, Classic 21, Nostalgie) pendant 15 jours ;

- De **spots vidéo** diffusés via Youtube, les réseaux sociaux, …

Tous ces outils sont accessibles sur le site www.lesfamillesdaccueil.be

Infos pratiques pour vos lecteurs, auditeurs, téléspectateurs :

Fédération des services de placement familial : 02 537 81 55

www.lesfamillesdaccueil.be

II. Devenir famille d'accueil : mode d'emploi

Pourquoi devenir famille d'accueil ? Qu'offre l'accueil familial ?

L'accueil a pour objectif d'apporter un mieux-être à l'enfant ou au jeune.

Accueillir un enfant ou un jeune est une tâche passionnante :

- c'est lui offrir un cadre familial, tout en manifestant sa solidarité de la manière la plus concrète envers des parents en difficulté;

- c'est aussi assumer une responsabilité inhabituelle puisque c'est avoir un rôle éducatif et affectif à l'égard de l'enfant, sans remplacer ses parents;

- c'est également remplir une mission pour une durée incertaine : on ne sait pas pour combien de temps on s'engage. En effet, le placement n'est pas destiné à durer même si parfois il est nécessaire que l'enfant reste pendant une longue période éloigné de ses parents.

En fin de compte, une famille qui accueille un enfant ou un jeune accomplit une tâche enrichissante pour elle et pour son entourage : elle se donne un but valorisant, elle s'ouvre à un monde différent, elle découvre ses propres forces dans une réalisation peu commune. Après le départ de l'enfant ou du jeune, elle n'est plus comme avant. La meilleure récompense pour la famille d'accueil est de savoir que tout ce que l'enfant a reçu pendant son séjour chez elle, il le gardera pour la suite de sa vie.

Les familles qui accueillent des enfants ou des jeunes en témoignent : c'est une aventure enrichissante, passionnante, et qui permet le plus souvent aux enfants ou aux jeunes accueillis de mieux vivre leur enfance et leur adolescence. Certes, tout n'est pas rose tous les jours, mais n'est-ce pas le cas dans les familles en général ? De plus, les familles d'accueil sont accompagnées et soutenues par des spécialistes (psychologue, assistants sociaux…) à qui elles peuvent faire appel dès qu'elles l'estiment nécessaire.

Qui peut devenir famille d'accueil ?

Toute famille peut se porter candidate pour être famille d'accueil. L'accueil familial s'insère dans la diversité des familles actuelles.

Comment devenir famille d'accueil ?

Il suffit de s'adresser à un des services de placement familial agréé en Fédération Wallonie-Bruxelles (cfr. la liste dans la brochure dans la farde de presse).
Le critère de proximité géographique est à prendre en considération car si la candidature se concrétise, la plupart des rencontres durant la procédure se dérouleront au service. La procédure de recrutement peut prendre plusieurs mois.

Même si l'on a très envie de prendre chez soi un enfant en difficulté familiale, on ne s'improvise pas famille d'accueil. Le service recherchera pour l'enfant la famille d'accueil qui pourra lui proposer le cadre de vie le mieux adapté à ses besoins.

Quelle est la durée de l'accueil familial ?

Plusieurs types d'accueil existent :

-L'accueil familial d'urgence (quelques jours à 45 jours maximum)
-L'accueil familial de court terme (3 mois renouvelable deux fois)
-L'accueil familial dit « de moyen ou long terme » (de quelques mois à plusieurs années)

C'est en fonction du projet de la famille et de conditions objectives que l'un ou l'autre de ces placements sera choisi. Les familles qui choisiront l'accueil familial d'urgence ou de court terme seront donc susceptibles d'accueillir des enfants qui séjourneront chez eux pour de courtes périodes, entre 45 jours et 6 mois maximum selon le type d'accueil.

En quoi l'accueil familial diffère-t-il de l'adoption ?

Le but de l'accueil familial est de procurer, à l'enfant ou au jeune, un milieu de vie familial pendant toute la période durant laquelle ses parents ne peuvent pas le lui offrir eux-mêmes.
L'accueil familial est donc provisoire, même s'il peut durer plusieurs années.
S'il se prolonge, son objectif est de préparer le jeune à son intégration sociale tout en l'aidant à accepter son passé et à intégrer ses différentes attaches familiales.

La procédure d'accueil diffère fondamentalement de celle de l'adoption en ce sens qu'il n'y a, en aucune façon, dans le cadre de l'accueil, substitution de l'autorité parentale.
La filiation et les relations entre l'enfant et ses parents de naissance sont maintenues et constituent un élément important puisque la place des parents dans la vie de l'enfant accueilli doit être respectée.

III. Le renforcement des services de placement familial

Dès 2012, un budget supplémentaire de 500.000 € viendra renforcer les services de placement en famille d'accueil. Une vingtaine de mi-temps supplémentaires permettront d'améliorer les normes d'encadrement de ces services.

Le renforcement des services de placement familial couplé à cette campagne de recrutement s'inscrit dans le cadre du « Plan pour les mineurs en danger et en difficulté » présenté par la Ministre Huytebroeck en janvier 2011.

Pour rappel, ce Plan qui prévoit la création de 500 nouvelles prises en charge (dans le milieu de vie et en dehors du milieu de vie) d'ici la fin de la législature se fonde sur l'insuffisance de prises en charge constatée depuis plusieurs années dans le secteur de l'Aide à la jeunesse.

Le Décret relatif à l'Aide à la jeunesse prévoit que la priorité de l'aide aux jeunes et aux familles en difficulté est bien d'apporter une aide visant à maintenir le jeune dans son milieu de vie. Ceci n'est pas toujours possible et un éloignement peut s'avérer nécessaire. Les institutions d'accueil de l'Aide à la jeunesse répondent à ces situations. Mais l'accueil familial présente la spécificité d'offrir à ces enfants l'opportunité de grandir, pour un temps, dans un cadre familial adapté à ses besoins.

La Ministre de l'Aide à la jeunesse souhaite également soutenir et encourager cette formule de l'accueil familial parce qu'elle s'inscrit dans une démarche de solidarité citoyenne de familles qui acceptent de se lancer dans cette aventure, enrichissante pour elles et pour les enfants qu'elles accueillent.

Infos presse :

Pascal Devos, attaché de presse de la Ministre Huytebroeck : 0478 34 23 77 – pascal.devos@gov.cfwb.be